

LA MALADIE D'AUJESZKY EN FRANCE EN 2002

Cette information complète celles qui ont été publiées régulièrement par le Laboratoire de référence pour la maladie d'Aujeszky.

En 2001, pour la première fois depuis très longtemps, aucune souche virale de maladie d'Aujeszky n'avait été isolée en France.

En 2002, trois souches virales ont été isolées :

- Une en janvier, à partir d'un chien de Calvi (Corse) ;
- Une en février, à partir d'un chien du Loiret, ayant participé dans les jours précédents à une chasse au sanglier (plusieurs chiens sont morts de maladie d'Aujeszky en quelques jours) ;
- Et une en octobre, à partir d'un porc des Côtes-d'Armor.

Ces trois isollements traduisent bien le risque de maladie d'Aujeszky en France métropolitaine, risque enregistré récemment par l'Union européenne (note de service DGAI/SDSPA/N2003-8149 du 25 août 2003) (cf figure) :

- L'existence de la maladie en Corse, département qui se singularise en étant le seul de la France métropolitaine non pris en compte par cette note de service ;
- La circulation du virus au sein des populations de sangliers sauvages de certains départements ;
- Le risque résiduel dans les départements bretons qui étaient fortement infectés il y a quelques années.

Statut communautaire des départements français vis-à-vis de la maladie d'Aujeszky (08/08/03)

départements indemnes
 départements à programme approuvé d'éradication
 département n'ayant sollicité aucun statut

